**PROCES-VERBAL RELATIF A LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL POUR POURVOIR LE POSTE DE ....................*(EMPLOI)* SUR LE GRADE DE *............................* POUR UNE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE .............**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Vu la délibération créant l'emploi de ............................. à temps complet ou à temps non complet pour une durée hebdomadaire de …..h, relevant de la catégorie hiérarchique ….. (A, B ou C) correspondant au grade de…………………..……… comprenant les fonctions suivantes : ……………………………………….. (à définir précisément) et fixant le niveau de recrutement et la rémunération,

Vu la déclaration de création de poste / de vacance de poste publiée sur l’espace numérique commun aux trois versants de la fonction publique le ..................... garantissant le principe d’égal accès aux emplois publics, et préservant les candidats de fait de discrimination et de harcèlement,

*(Le cas échéant, pour les L332-14 et L332-8 2°du Code général de la fonction publique)* Considérant le caractère infructueux du recrutement d’un fonctionnaire dans les conditions législatives et réglementaires,

Après examen de la recevabilité des candidatures, et après rejet de celles qui, de manière manifeste, ne correspondaient pas au profil recherché pour l’emploi permanent à pourvoir, notamment au regard de la formation suivie et de l’expérience professionnelle, la liste des candidats convoqués à un entretien s’établit comme suit :

-.M/Mme...................................................

-.M/Mme...................................................

-.M/Mme...................................................

-.M/Mme...................................................

Considérant que l’appréciation portée sur chaque candidature a été fondée sur :

• les compétences,

• les aptitudes,

• les qualifications,

• l’expérience professionnelle,

• le potentiel,

• la capacité à exercer les missions dévolues à l’emploi permanent à pourvoir,

Les entretiens ont été conduits par :

- M/Mme……………………………., ……………………….. (Qualité),

- M/Mme……………………………., ……………………….. (Qualité),

Un document nominatif synthétise les appréciations portées sur chaque candidat au regard des critères susvisés.

*(Le cas échéant, lorsque l’autorité territoriale ne participe pas aux entretiens)* Ce document est transmis à l’autorité territoriale, qui décidera discrétionnairement du candidat retenu et qui informera les candidats non retenus par tout moyen en précisant les motifs du rejet.

Fait à ……….le.............................

Signature des personnes ayant menés les entretiens :

M/Mme ....................... M/Mme........................

L’autorité territoriale Personne représentant

ou l’autorité territoriale

Personne représentant (préciser la qualité)

l’autorité territoriale

**Document nominatif portant appréciation d’un candidat après entretien**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Candidature reçue le :

Date de l’entretien :

Compétences (1) :

Aptitudes (2) :

Qualifications et expériences professionnelles (3) :

Potentiel (4) :

Capacité d’exercer les missions (5) :

Observations supplémentaires :

1. Connaissances pratiques, savoir-faire, **acquis**
2. Connaissances supposées, théoriques, capacité **supposée** à exercer une tâche
3. Diplômes, cursus scolaire/universitaire, expériences similaires dans le secteur public ou privé
4. Compétences **en devenir**, qui pourront être mises en œuvre par ses connaissances et son expérience
5. Projection sur le poste, synthèse